



**Province de Québec
Régie de collecte environnementale de la Rouge**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge tenue le 10 février 2021 tenue à huis clos, par conférence téléphonique, conformément aux directives sanitaires en vigueur.

Sont présents :

Madame Céline Beauregard, présidente, mairesse de La Macaza;
Monsieur Georges Décarie, vice-président, maire de Nomingue;
Monsieur Denis Charrette, administrateur, maire de Rivière-Rouge.

Est également présent :

Monsieur André Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Mme Céline Beauregard, la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 10 février 2021 est ouverte à 17h36



2021.02.001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2020
- 4- Augmentation de la limite de crédit pour le compte de Pièces d'auto Rivière-Rouge
- 5- Approbation des déboursés et des comptes à payer pour les mois de décembre 2020, novembre 2020 et janvier 2021.
- 6- Adoption du règlement 008-2021 décrétant la tarification des services et abrogeant le règlement 007-2020
- 7- Remboursement à la municipalité de La Macaza pour les coûts supplémentaires du projet de regroupement de la collecte des matières résiduelles
- 8- Période de Questions
- 9- Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Georges Décarie d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE



2021.02.002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2020 dans les délais requis et qu'ils s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Charette

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2020 soit adopté tel que préparé par le secrétaire-trésorier, M. André Séguin.

ADOPTÉE

2021.02.003 AUGMENTATION DE LA LIMITE DE CRÉDIT POUR LE COMPTE DE PIÈCES D'AUTO RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT QU'un compte est déjà ouvert auprès de pièces d'auto Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE la limite de crédit de ce compte s'est avérée insuffisante quelques fois au cours de la dernière année.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Georges Décarie

Et résolu à l'unanimité

DE demander que la limite de crédit du compte auprès de Pièces d'auto Rivière-Rouge soit augmentée à 5000 \$.

ADOPTÉE

2021.02.004 APPROBATION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois de novembre 2020, décembre 2020 et janvier 2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Charette

Et résolu à l'unanimité

D'accepter la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois de novembre 2020, décembre 2020 et janvier 2021 suivante :

| Comptes | Nov. 2020 | Déc. 2020 | Janv. 2021 | Total |
|--------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Alain Otto | | | 25.00 \$ | 25.00 \$ |
| André Séguin | 308.04 \$ | | | 308.04 \$ |
| Astus inc. | 68.99 \$ | 68.99 \$ | 68.99 \$ | 206.97 \$ |
| Broderie Expert | | 916.01 \$ | | 916.01 \$ |
| Bruno Sanssouci | | | 57.00 \$ | 57.00 \$ |
| Camion Freightliner Mont-Laurier | | | 85.40 \$ | 85.40 \$ |
| Daniel Tétreault CPA inc | | 1 355.56 \$ | | 1 355.56 \$ |
| Denis Charrette | | | 62.50 \$ | 62.50 \$ |
| Éric Martel | | | 61.50 \$ | 61.50 \$ |
| Georges Décarie | | | 57.00 \$ | 57.00 \$ |
| Groupe CLR / Exel Radio | | 100.95 \$ | 100.95 \$ | 201.90 \$ |
| Groupe Environnementale Labrie | | | 85.90 \$ | 85.90 \$ |
| Information du nord | | 289.74 \$ | | 289.74 \$ |
| Municipalité de La Macaza | 7 169.53 \$ | 5 856.75 \$ | 7 379.08 \$ | 20 405.36 \$ |
| Pièces d'auto Rivière-Rouge | 957.92 \$ | 403.19 \$ | 950.07 \$ | 2 311.18 \$ |
| Recyclage Jorg inc | 316.18 \$ | | | 316.18 \$ |
| Salaires et remises gouvernementales | 14 541.96 \$ | 14 780.48 \$ | 15 948.92 \$ | 45 271.36 \$ |
| Sébastien Gordon | | | 61.50 \$ | 61.50 \$ |
| Services de paie Desjardins | 134.07 \$ | 172.59 \$ | 172.08 \$ | 478.74 \$ |
| Ultima | | | 9 833.00 \$ | 9 833.00 \$ |
| Visa | 287.62 \$ | 252.16 \$ | 538.82 \$ | 1 078.60 \$ |
| Total | 23 784.31 \$ | 24 196.42 \$ | 35 462.71 \$ | 83 443.44 \$ |

ET d'en approuver le paiement.

ADOPTÉE

2021.02.005 ADOPTION DU RÈGLEMENT 008-2021 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DES SERVICES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 007-2020

CONSIDÉRANT QUE les articles 615 et 617.1 du code municipal déterminent les modes de tarification que les régies intermunicipales peuvent adopter;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 3 et 4 de l'entente intermunicipale créant la régie de collecte environnementale de la Rouge, celle-ci a compétence en matière de collecte et de transport des matières résiduelles sur le territoire des municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres désirent offrir des services supplémentaires de collecte différents de ceux offerts de manière uniforme à tous les membres;

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire pouvoir avoir l'opportunité d'offrir des services de collecte à des municipalités non membres;

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire pouvoir avoir l'opportunité d'offrir des services de collecte à des industries, commerces ou institution non desservis par les collectes municipales;

CONSIDÉRANT QUE des bacs sortis en retard deviennent une charge pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2020 et qu'un projet de règlement a également été présenté lors de cette même séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Georges Décarie

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le règlement 008-2021 décrétant la tarification soit adopté et qu'il soit dispensé de lecture, tous les membres du conseil d'administration en ayant reçu une copie.

ADOPTÉE

2021.02.006 REMBOURSEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA POUR LES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES DU PROJET DE REGROUPEMENT DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale est intervenue entre les municipalités de Nomingue, La Macaza et la ville de Rivière-Rouge concernant le financement d'une étude d'opportunité et de mise en œuvre du regroupement de la collecte des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Macaza a été désignée maitre d'œuvre de ce projet;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 3 037.51\$ a été payé par La Macaza en surplus du montant total du projet subventionné;

CONSIDÉRANT QUE ce montant fait partie intégrante de la mise en œuvre de la RCER et qu'il est inclus dans les prévisions budgétaires 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Charette

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE Régie rembourse la somme de 3 037.51 à la municipalité de La Macaza pour couvrir les coûts supplémentaires associés à la mise en œuvre de la RCER.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2021.02.007 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par monsieur Georges Décarie

Que la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 10 février 2021 soit levée à 17h43.

ADOPTÉE

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Madame Céline Beauregard

M. André Séguin